



Le quartier de

Paradis Saint-Roch





Bienvenue chez vous !

Mieux connaître son quartier pour mieux en profiter : voici, en substance, l'objectif de ce fascicule conçu par la Ville de Martigues et destiné à faciliter votre arrivée dans votre nouveau cadre de vie. C'est aussi une manière de vous souhaiter la bienvenue ! Des informations utiles et pratiques sur les commerces, transports, équipements et activités, complètent une rapide présentation du quartier, de sa situation et de son histoire.

Depuis toujours, notre politique en matière d'urbanisme et de logement vise à favoriser le développement du lien social ; une orientation à laquelle je suis très attaché. À travers les conseils de quartier, les réunions publiques et les diverses rencontres organisées « chez vous » tout au long de l'année, je vous invite à prendre part activement à la vie de votre quartier pour bâtir ensemble le Martigues de demain.

Gaby Charroux, Maire de Martigues - Conseiller général



La situation du quartier

Quartier du centre-ville, labellisé Patrimoine du XX^e siècle en novembre 2006, Paradis Saint-Roch s'étale sur 20 hectares et se partage pour moitié entre logement social et copropriété. Érigé au milieu des années 70 pour accueillir les populations travaillant dans les complexes industriels et pétrochimiques, l'ensemble est doté d'un important parc de stationnement, autour d'un cœur piétonnier très arboré. La piétonisation permet de profiter en toute sécurité des nombreux aménagements et commerces de proximité, ainsi que des équipements scolaires, d'une Maison de la justice et du droit, de plusieurs services d'information au public, d'un cinéma et d'une Maison de quartier très active.

Le quartier est desservi par les transports en commun : la ligne 4 permet de se rendre en centre-ville, puis dans les autres secteurs de Martigues grâce au réseau urbain des Bus du Soleil. L'avenue de Paradis Saint-Roch qui ceinture le quartier, permet de rallier le viaduc autoroutier en une minute, pour rejoindre rapidement Marseille, Lavéra, la Côte Bleue ou Fos-sur-Mer.



Les logements

De tous types, les appartements sont confortables, spacieux, lumineux et calmes, avec de grandes terrasses et des rangements étudiés. Ils sont gérés par deux bailleurs : la Logirem et la Semivim.

Le relief du terrain et les arbres existants ont été conservés, donnant un attrait supplémentaire à l'environnement du quartier.





centre-ville ↘

Hôtel de Ville

L'Herminier

Office de tourisme

La Halle

ANPE

Les Glycines

Le Bateau blanc

chemin de Paradis

Multi-accueil familial

Paradis Parc

Le Coteau

avenue Fernand Léger

Les Asphodèles

Groupe scolaire Toulmond

avenue de Paradis Saint-Roch

Foyer « Les Cytises »

Semivim

4

La Brise

5

1

Le Canal

Multi-accueil collectif

avenue Paradis Saint-Roch

Marseille ↘

Les Alisés

Paradis Saint-Roch

2

3

Paradis Saint-Roch

Le Moulin

Logirem

autoroute A55

Le Moulin de France

↙ Port-de-Bouc
Fos-sur-Mer

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Cinéma Jean Renoir - 1 | Logirem |
| Maison de Paradis Saint-Roch - 2 | Semivim |
| Maison de la justice et du droit - 3 | copropriétés |
| Conseil des prud'hommes - 4 | équipements publics |
| Club des jeunes - 5 | |



La Ville de Martigues est à votre écoute

L'élu, président
du Conseil de Quartier,
les services municipaux et
la Maison de quartier,
sont présents à vos côtés
tout au long de l'année.

Contact téléphonique :
service Développement des quartiers
au **04 42 44 30 92**

Plaquette réalisée par
la Direction Habitat & Démocratie participative
de la Ville de Martigues



 ville de
Martigues
www.ville-martigues.fr



Le quartier de Paradis Saint-Roch

vous souhaite...

la bienvenue et vous invite à vivre votre quartier, en profitant des équipements publics, commerces et services de proximité.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École maternelle Toulmond I et II	Rue Fernand Léger	04 42 80 51 37
École primaire Toulmond I et II	Rue Fernand Léger	04 42 80 51 33
		04 42 80 51 35

ÉQUIPEMENTS SOCIAUX

La Maison de quartier est une structure d'animation, lieu de vie de votre quartier, qui accueille les adultes, les jeunes et les enfants dans différentes activités de loisirs. Elle soutient les différents projets collectifs et peut vous orienter dans vos démarches en direction des services sociaux. Elle peut également vous renseigner sur toutes les associations du quartier.

Maison de Paradis Saint-Roch Allée Edgar Degas **04 42 49 34 00**

accueil administratif : lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 / mardi de 14 h à 19 h

mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h / jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Permanences spécifiques à la Maison de quartier :

• Association « L'Encre bleue » (écrivain public) : mardi de 14 h à 16 h

• Association « Passarello » (accompagnement et soins palliatifs) : une fois par mois

Multi-accueil familial - Jardin d'enfants Avenue Georges Braque - Le Coteau **04 42 49 24 41**

Multi-accueil collectif Rue Jean Renoir **04 42 80 59 50**

Foyer « Les Cytises » Allée Edgar Degas - Bât. C7 **04 42 49 20 22**

Foyer « L'Herminier » (seniors) Boulevard du C^tL'Herminier **04 42 80 86 08**

INSTALLATIONS SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES

Cinéma Jean Renoir Rue Jean Renoir **04 42 49 25 42**

Salle de sports Avenue Georges Braque - Bât. L7 **04 42 80 61 09**

Terrain d'évolution Rue Fernand Léger

Bibliobus devant la Maison de quartier

horaires : les 1^{er} et 3^e mercredi du mois, de 14 h 30 à 15 h 30

JUSTICE

Maison de la justice et du droit Allée Edgar Degas **04 42 41 32 20**

horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Conseil des prud'hommes Allée Edgar Degas **04 42 80 45 53**

horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Alimentation Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 56 01**

Alimentation Paradis-Parc **04 42 80 13 19**

Boulangerie Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 30 73**

Brasserie - Restaurant « Le Paradis » Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 33 36**

Forme et détente Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 44 06**

Garage Saint-Roch 5, avenue de Paradis Saint-Roch **04 42 80 42 70**

Pause Coiffure Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 49 47 49**

P'tite douceur traiteur Allée Edgar Degas - C. commercial **06 29 82 32 36**

Tabac - Presse Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 51 04**

Cabinet d'infirmières Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 43 81**

Généraliste Allée Edgar Degas - Bât. C10 **04 42 80 50 21**

Kinésithérapeute Allée Edgar Degas - Bât. C6 **04 42 49 30 56**

Orthodontiste Rue Fernand Léger **04 42 80 47 13**

Pharmacie Allée Edgar Degas - C. commercial **04 42 80 44 20**

Dans le quartier de Paradis Saint-Roch,

les copropriétés et les locations du secteur privé ou social (HLM) se côtoient.

Vous pouvez vous renseigner ou retirer les dossiers de demande de logements auprès des bailleurs sociaux, du service Logement de la Ville de Martigues ou de la sous-préfecture d'Istres.

ADMINISTRATIONS

Service du Logement	Hôtel de Ville - Ferrières	04 42 44 34 34
<i>horaires</i> : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30		
Sous-préfecture d'Istres	Chemin des Bolles - Istres	04 42 11 18 00
<i>horaires téléphoniques (service Logement)</i> : les mardi et jeudi de 9 h à 12 h		

BAILLEURS SOCIAUX

Logirem - Agence Mistral	Le Provence - Bât. A Rue de la République - Port-de-Bouc	04 42 40 55 70
Antenne de gestion	Le Coteau / Le Moulin Allée Edgar Degas - Bât. M1 (rdc)	04 42 44 13 17
<i>permanences</i> : les lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 / mercredi de 9 h à 11 h 30		
Semivim	Le Bateau blanc - Bât. C Chemin de Paradis - Ferrières	04 42 41 38 00
<i>horaires</i> : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30		
Point Accueil Semivim	Allée Edgar Degas - Bât. C7	04 42 80 34 00
<i>permanences</i> : du lundi au vendredi de 11 h à 12 h, 15 h à 16 h et de 18 h à 19 h		

DÉFENSE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DES HABITANTS

Union locale CNL Martigues	Maison des syndicats Boulevard Joliot-Curie - Ferrières	04 42 80 10 01
-----------------------------------	--	-----------------------

COMPOSITION DU PARC LOCATIF SOCIAL DU QUARTIER

bailleur	programme	nombre de logements	nature du programme	type de logements	mode de chauffage
Logirem	Le Coteau	197	collectif	T1 au T5	collectif
	Le Moulin	170	collectif	T1 au T5	collectif
Semivim	L'Herminier	50	collectif	T2 au T3	individuel électrique
	Les Glycines	12	collectif	T2 au T4	individuel à gaz
	La Brise / Les Alizés	65	collectif	T1 au T4	collectif
	Paradis Saint-Roch	433	collectif	T2 au T5	collectif
	Le Canal	178	collectif	T2 au T5	collectif

Vous souhaitez vous loger ou changer de logement,

dans tous les cas, vos revenus ne doivent pas dépasser le plafond des ressources annuelles

pour accéder au logement social ; en fonction de votre situation (composition familiale, nature et montant des revenus), le service du Logement vous indiquera la procédure à suivre.

